

le mercredi 29 mai 2002

10 heures

Prière.

M. McGraw, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le troisième rapport du comité, dont voici le texte :

le 29 mai 2002

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son troisième rapport de la session.

Le Comité des projets de loi d'intérêt privé se réunit le 29 mai 2002 à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi 27, *Loi concernant les officiels de la construction et l'Association des officiels de la construction du Nouveau-Brunswick*, dont il recommande à la Chambre l'adoption avec certains amendements.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par M. Huntjens, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,
(signature)
Louis-Philippe McGraw, député

La motion d'adoption du rapport, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. E. Robichaud dépose sur le bureau de la table un document intitulé *Santé et Mieux-être : Statistiques de l'état civil : Rapport annuel 2000*.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Blaney :

55, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur;*

56, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les troisième et deuxième lectures, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 43, 44, 24, 9, 12, 11 et 30.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 36, *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits* ;
- 37, *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits (2)* ;
- 38, *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits (3)* ;
- 39, *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits (4)*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Sont lus une deuxième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

- 49, *Loi modifiant la Loi sur les infirmières et infirmiers auxiliaires immatriculés* ;
- 50, *Loi sur les opticiens*.

Conformément à l'article 121 du Règlement, le président ordonne que les projets de loi d'intérêt privé 49 et 50 soient lus une troisième fois sur-le-champ.

Sont lus une troisième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

- 49, *Loi modifiant la Loi sur les infirmières et infirmiers auxiliaires immatriculés* ;
- 50, *Loi sur les opticiens*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Ashfield.

Le président du comité suspend brièvement la séance à 12 h.

12 h 10

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

À 12 h 15, il est unanimement convenu de suspendre la séance et de la reprendre à 14 h.

14 h

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, M. Bernard prend le fauteuil.

Le président du comité suspend brièvement la séance à 15 h 30.

15 h 45

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 5, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités ;*
- 9, *Loi modifiant la Loi sur le film et le vidéo ;*
- 11, *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle ;*
- 24, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique ;*
- 30, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension ;*
- 41, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités ;*
- 45, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement ;*
- 46, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'eau ;*
- 47, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'air ;*
- 48, *Loi modifiant la Loi sur le contrôle des pesticides ;*
- 53, *Loi modifiant la Loi sur les entreprises de service public ;*
- 54, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les minéraux métalliques.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants avec des amendements :

- 12, *Loi modifiant la Loi sur les détectives privés et les services de sécurité ;*
- 43, *Loi concernant les infirmières, les infirmiers, les infirmières praticiennes et les infirmiers praticiens ;*
- 44, *Loi modifiant la Loi sur les infirmières et infirmiers.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Le président du comité suspend brièvement la séance à 16 h 53.

17 h

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, le président du comité déclare qu'il est 18 h et quitte le fauteuil pour le reprendre à 19 h.

19 h

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, en l'absence inévitable du président de la Chambre, M. Ashfield, vice-président, prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre. Le président du comité, M. Bernard, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2002-2003

Les crédits suivants sont votés pour couvrir les dépenses au titre des programmes :

	Votés (\$)
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Bureau de l'Ombudsman	625 000
Bureau du directeur général des élections	976 000
Contrôleur du financement politique	798 000
BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF	
Secrétariat du Conseil exécutif	1 777 000
Cabinet de la lieutenant-gouverneure	310 000
Communications Nouveau-Brunswick	1 702 000
Secrétariat des affaires autochtones	475 000
Direction des questions féminines	494 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 17 h 40.